

12 PRECONISATIONS DE LA SAF

pour le rayonnement territorial des entreprises agricoles françaises

OCTOBRE 2013



Rapport librement téléchargeable sur
www.agriculteursdefrance.com

Les préconisations de la SAF

Echanges et réflexions

Agricultures et territoires, pour des synergies gagnantes !

Cohésion des Hommes, Cohérence des projets

En ce début de XXI^e siècle, si l'entreprise doit miser sur les territoires, aux autorités des territoires, aussi, de « penser entreprise ». **Face aux grands défis alimentaires et énergétiques de ce monde qui bouge, raisonnons aussi « transversal », ouvrons nos territoires d'action, privilégions les synergies entre tous les acteurs et mobilisons de façon cohérente les politiques publiques territoriales, nationales et européennes.**

Fruit d'un long travail d'analyse et d'écoute des acteurs de nos secteurs, le Rapport 2013 de la SAF contient en détail les différentes recommandations de la SAF en vue des prochaines échéances européennes et nationales, qui conditionneront les évolutions et l'avenir de l'agriculture. A l'heure de la « redéfinition des politiques agricoles » au niveau international, européen et national il convient en effet de renforcer la capacité de l'agriculture d'affronter les concurrences sur les marchés (intra-communautaires et internationaux).

Puisse les **12 préconisations** de notre *think tank* être entendues par celles et ceux qui sont au cœur des actuels débats publics (Loi d'avenir et autres dispositions législatives ou réglementaires), et des réflexions prospectives visant toujours à porter le Progrès en agriculture !



Raisonnons enfin « Filières » !

Préconisation 1 Construire une vraie chaîne de partenariats et de solidarité dans les filières agricoles, en associant filières matérielles et immatérielles. Parce que l'approvisionnement, la production, la transformation, le commerce et la consommation sont intrinsèquement liés aussi à l'efficacité des métiers de la recherche, de la banque et de l'assurance.

Préconisation 2 Bâtir des filières agricoles unies au sein de *clusters* ouverts sur l'ensemble des partenaires des territoires, disposant de stratégies communes de promotion de marques et produits.



Construire des passerelles entre les territoires administratifs et les espaces d'influence

Préconisation 3 Que le dynamisme des entreprises agricoles françaises soit accompagné par des collectivités territoriales assurant les infrastructures, les programmes, les incitations nécessaires.

Préconisation 4 Faire de la régionalisation de la gestion du 2ème pilier de la PAC une chance ! L'occasion de mieux prendre en compte les spécificités locales des entreprises agricoles, au service d'une cohérence nationale et d'une équité entre régions.



Explorer de nouvelles relations villes-campagnes

Préconisation 5 Travailler la complémentarité de l'urbain et du rural, et non la soumission de l'un à l'autre, en faisant des terres agricoles, porteuses d'une activité économique, un élément central de la politique alimentaire des villes et de la qualité de vie de ses habitants.

Préconisation 6 Inventer une gouvernance concertée villes-campagnes afin de favoriser les échanges de services avec une meilleure intégration des besoins du monde agricole et rural (santé, formation, recherche, infrastructures, promotion) et de ses capacités à répondre aux aspirations multiples des citadins (alimentation, environnement, culture et valeurs).



Etre des entrepreneurs responsables et des investisseurs environnementaux

Préconisation 7 Choisir l'innovation agricole et environnementale comme facteurs de Progrès.

Préconisation 8 Faire de l'environnement une terre d'innovation fiscale, pour une fiscalité incitative et non punitive.



Cap sur une PAC utile et dynamisante

Préconisation 9 Mettre en place une PAC plus flexible, plus simple et plus dynamique qui promeut et accompagne les projets d'entreprise agricole pour inscrire les activités dans la durée.

Préconisation 10 Soutenir une PAC française guidée dans les régions par un schéma national de cohérence.



Tout vient de notre posture !

Préconisation 11 Il est du ressort des chefs d'entreprise agricole, libres de faire le choix des territoires, de s'organiser et de construire, par des initiatives individuelles ou collectives, des filières capables d'inscrire dans la durée les contributions multifonctionnelles de leurs activités.

Préconisation 12 En période de mutations rappeler que les entreprises agricoles sont plus que jamais porteuses d'activité économique, de richesse et de valeurs telles que le travail et l'environnement. Substituer dans les réglementations l'incitation à la contrainte et promouvoir l'image d'une agriculture forte de ses potentialités et des contributions qu'elle peut apporter à la société d'aujourd'hui et de demain.

Rejoignez la communauté

8, rue d'Athènes - 75009 Paris
Tél. 01 44 53 15 15
mail saf@saf.asso.fr

www.agriculteursdefrance.com



Création : agence Stela



Imprimé par Apothem - Tourcoing